

Aide financière pour la commercialisation de nouvelles technologies

Le Canada ne crée pas assez d'emplois axés sur de nouvelles technologies par manque de financement pour les importantes étapes finales de la commercialisation. Le gouvernement octroie cependant des fonds à la recherche pure et appliquée. Ce financement peut être appliqué aux essais au banc et à l'échelle préindustrielle.

Les programmes provinciaux comme le Fonds pour les projets pilotes d'innovation (qui assume 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 4 millions de dollars) fournissent un financement adéquat pour une usine pilote (à petite échelle). Cependant, ils ne fournissent pas suffisamment de fonds pour construire une usine témoin (étape qui suit l'usine pilote). En outre, il arrive souvent que les collectivités locales ignorent l'existence du fonds.

Selon la technologie ou le procédé envisagé, le financement pour une usine témoin peut être ou ne pas être disponible. La taille et l'envergure d'une usine témoin posent souvent obstacle à un financement réussi. En effet, il est possible d'obtenir quelques centaines de milliers de dollars pour financer une usine témoin portant sur un procédé de fabrication limité à un seul appareil. Cependant, le problème pour de nombreuses collectivités consiste à remplacer des installations valant plusieurs milliards de dollars.

Une usine témoin peut coûter plusieurs dizaines de millions de dollars. Les procédés comme la gazéification des déchets en produits chimiques, une nouvelle technologie de production d'électricité d'origine biologique, une usine de biodiésel de la prochaine génération ou une usine de pâte chimique de la prochaine génération ont un énorme écart à combler entre le financement d'une usine pilote, qui pourrait être disponible, et le financement d'une usine témoin.

Toutes les entreprises qui fournissent des produits ou services aux usines actuelles pourraient être affectées. À défaut de remplacer les usines fondées sur les technologies traditionnelles (et les usines axées sur les nouvelles technologies de remplacement sont construites ailleurs dans le monde), le Canada perdra les entreprises de soutien et le travail qu'effectueraient les entreprises qui construisent les usines – fabrication, construction, etc.

Il s'agit d'une question à grande échelle qui touche plus d'un secteur; elle affecte les industries ayant des caractéristiques semblables : complexité, mise à l'échelle, taille économique des installations. Les installations d'affinage, pétrochimiques, de pâtes et papiers, de minéralurgie et leurs remplacements éventuels, p. ex. biocarburants, produits chimiques/carburants provenant de déchets et technologies innovatrices de production d'électricité d'origine biologique sont quelques exemples.

La première étape menant du laboratoire/de l'usine pilote à l'usine témoin consiste à effectuer les travaux d'ingénierie pour mettre au plan une usine commercialement viable et les travaux nécessaires à l'estimation exacte des dépenses en immobilisations de l'usine. Or, ces travaux pourraient coûter plus d'un million de dollars. Le promoteur de projet doit fournir ces renseignements avant de s'adresser aux organismes de financement commercial (banque, investisseur providentiel, société plus importante, etc.).

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. De concert avec les autres paliers de gouvernement, les prêteurs du secteur privé, les sociétés d'innovation, les associations industrielles et les entreprises de capital de risque, élabore une stratégie/un plan d'action visant à promouvoir et à financer la mise au point de nouvelles technologies.
2. Travaille avec les provinces et territoires pour accroître la sensibilisation aux fonds d'innovation existants.